

Format de l'livret 25x36  
n<sup>o</sup> 0167; lang. 3-41.

REGISTRE N<sup>o</sup> 25  
Règlement du 10 mars 1906  
sur l'administration des corps de troupe  
et circulaires du 12 mars 1904.  
(Dispositions générales)

LIVRET INDIVIDUEL D'HOMME DE TROUPE.

CLASSE 1913.<sup>(1)</sup>

NOM

Lasset

DUPLICATA

(1) Classe de l'homme de troupe ou avec laquelle il doit marcher d'après  
les années de service qu'il a acquies.

Voir le fascicule de mobilisation du 1906 au verso.

### AVIS.

Tout homme de troupe reçoit gratuitement, au moment de sa première incorporation, un livret individuel conforme au présent modèle.

Le livret individuel doit être laissé entre les mains du militaire à qui il est délivré.

### OBSERVATION IMPORTANTE.

Le livret individuel doit être conservé avec le plus grand soin. Il est expressément recommandé aux hommes de le garder, même après avoir accompli le temps de service légal, afin de pouvoir, le cas échéant, justifier, au moyen de cette pièce, de leur libération définitive.

L'homme dans ses foyers est tenu de représenter son livret à toute réquisition de l'autorité militaire, judiciaire ou civile. En cas d'appel à l'activité ou de convocation pour les manœuvres, la présentation doit avoir lieu dans les vingt-quatre heures; en tout autre cas, le délai est de huit jours.

L'homme qui perd son livret doit en faire immédiatement la déclaration à la gendarmerie; il lui est délivré gratuitement un duplicata.

### Matières contenues dans le présent livret.

	PAGES.
Fascicule de mobilisation.	
Etat civil et militaire; services dans l'armée active; grade à l'époque de la libération du service actif; changements survenus dans le signalement; mariage contracté depuis l'incorporation; dates de passage et de libération.	1 et 2
Sursis d'incorporation; ajournement; engagements de 4 et 5 ans; rengagements; hautes payes; solde mensuelle.	3
Campagnes; blessures; citations et décorations.	4
Cessation du service; stages.	5
Instructions diverses, militaire; emplois; vaccination et revaccination.	6 à 8
Tir.	9
Tableau indiquant les mesures de l'homme et les types et subdivisions d'effets correspondant à ces mesures.	10
Effets emportés par l'homme; observations importantes.	11
Marques extérieures de respect.	12
Extrait du Code de justice militaire.	13 à 17
Dispositions de la loi du 21 mars 1905.	18 à 23
Visa de la gendarmerie.	

Le présent LIVRET, contenant trente-quatre pages, appartient à :

NOM } *Sasseh*  
 (écrit en bâtarde)  
 Prénoms : *Joseph Jean*  
 Surnoms :

Né le *2 Avril 1893*  
 à *Verneix*  
 canton de *Montluçon*  
 département de *l'Allier*  
 résidant à *Verneix*  
 canton de *Montluçon*  
 département de *l'Allier*  
 Profession de *Cultivateur*  
 Fils de *Pierre*  
 et de *Germaine Melanie*  
 domiciliés à *Verneix*  
 canton de *Montluçon*  
 département de *l'Allier*  
 Marié le \_\_\_\_\_  
 à \_\_\_\_\_  
 alors domicilié à \_\_\_\_\_  
 département de \_\_\_\_\_  
 (Voir mariage contracté sous les drapeaux, page 2)

Signalement  
 Cheveux : *Châtains foncés*  
 Yeux : *bleus*  
 Front : *moûlé*  
 Nez : *rectiligne*  
 Visage : *Ovale*  
 Renseignements physiologiques complémentaires :

Taille : 1 mètre *62* cent.  
 Taille rectifiée : 1 m. \_\_\_\_ cent.  
 Marques particulières :

Jeune soldat (1) \_\_\_\_\_  
 de la classe de 19 \_\_\_\_, de la subdivision d \_\_\_\_\_  
 canton de \_\_\_\_\_

ou Engagé volontaire pour trois ans, le *18 Avril 1913*  
 à la mairie de *Montluçon* département de *l'Allier*  
 A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 1913, de la subdivision  
 de *Montluçon* canton de *Montluçon est*

Passé du service (2) \_\_\_\_\_ dans le service (2) \_\_\_\_\_  
 par décision d (3) \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_

Número au registre matricule du recrutement.	Partie de la liste du recrutement cantonal.	Número de la liste matricule.
<i>1836</i>	<i>9<sup>e</sup></i>	

- (1) Appelé bon pour le service armé ou appelé classé dans le service auxiliaire.
- (2) Armé ou auxiliaire, suivant le cas.
- (3) Conseil de revision ou Commission de réforme.

Temps de service accompli dans l'armée active.   
 Ans : \_\_\_\_\_   
 Mois : \_\_\_\_\_   
 Jours : \_\_\_\_\_

Grade à l'époque de la libération du service actif (1).   
*Capitaine*

Changements survenus dans le signalament de l'incorporation.   
 Taille rectifiée : \_\_\_\_\_

Mariage contracté depuis l'incorporation.   
 Marié le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_   
 à \_\_\_\_\_   
 alors domiciliée à \_\_\_\_\_   
 département d \_\_\_\_\_

Autorisation du Conseil d'administration en date du \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_

**Dates des passages et de la libération.**

Dans la réserve de l'armée active.	Dans l'armée territoriale.	Dans la réserve de l'armée territoriale.	Libération définitive du service militaire.
19 Avril 1916	19 8 <sup>me</sup> 1919	19 8 <sup>me</sup> 1933	19 Avril 1944

Montluçon le 2 novembre 1916  
 Le Commandant du Bureau de recrutement,  
 Le Major

(1) Indiquer si le titulaire est soldat de 1<sup>re</sup> classe, caporal ou brigadier, ou sous-officier.

Nom *Lassel*  
 Prénoms *Joséph Jean*  
 classe 1913 Recrut *Montluçon*  
 n<sup>o</sup> de l'au recrit. *1836*  
 Corps d'affectation. *67<sup>me</sup> M<sup>g</sup>.*  
 ou domicile. \_\_\_\_\_  
 Réformé temporairement et proposé pour une gratification renouvelable par la Commission spéciale de réforme de Riom, le *6 Août 1917*  
 Le Commandant du Bureau de recrutement de Riom,



*M. Delrieu*

D  
 De  
 De  
 Adm  
 Adm  
 Adm  
 (1)

